

DATE DE PUBLICATION : 6 MARS 2023

Le directeur régional Normandie

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Guillaume PROUILLE, Directeur Délégué de l'Antenne Économique du HAVRE et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Angélique GEFROY, Adjointe au Responsable de l'Antenne Économique du HAVRE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de l'Antenne Économique du HAVRE. M. Guillaume PROUILLE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de de l'Antenne Économique du HAVRE (à l'exception de celles qui ressortent du pôle de compétences groupes de Rouen).

M. Guillaume PROUILLE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rouen, le 2 mars 2023

Eric VILLENEUVE